

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

Depuis 2016, la loi de modernisation de santé essaie de répondre aux enjeux de santé et d'accès aux soins sur le territoire en permettant l'institution de CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) définies par l'article L1434-12 du code de la Santé Publique.

Pourquoi une CPTS ?

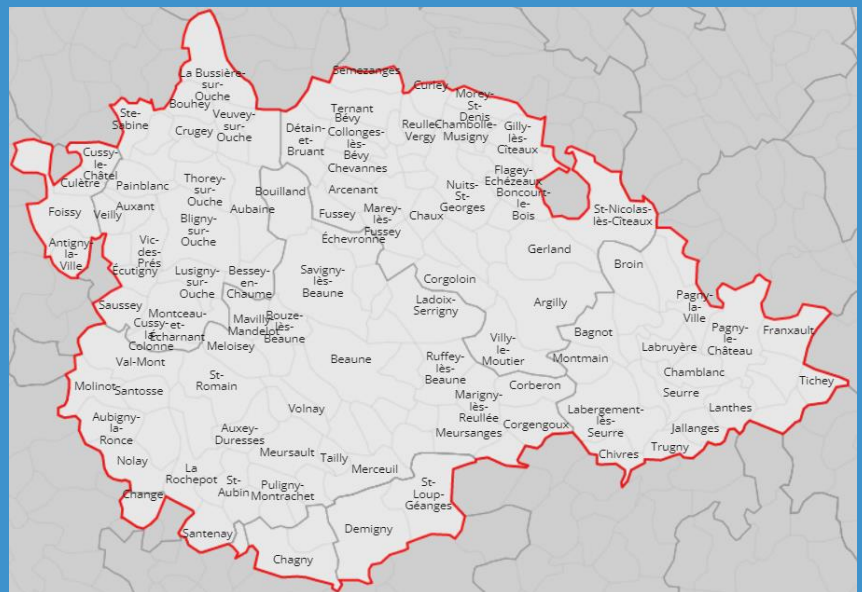
Pour :

- Répondre aux réalités locales du territoire
- Répondre aux contraintes vécues par les professionnels de santé
- Décloisonner les relations entre l'hôpital et la ville ou entre le médical et le médico-social.

Dans le but de :

- Renforcer l'accès aux soins pour tous
- Fluidifier le parcours de soins
- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels

Territoire de la CPTS Sud Côte d'Or



Le territoire de la CPTS recouvre 143 communes. Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé ont une approche populationnelle sur un territoire défini.

Le projet de santé, socle de la CPTS, repose sur l'étude des besoins de ce territoire, la prise en compte de l'existant et des améliorations possibles.

Bureau de la CPTS

Président : Pedro FERREIRA

Trésorière : Estelle MARCHANDIAU

Secrétaire : Isabelle CHIKHAOUI



Depuis le 20 octobre 2021, **Delphine CAMUS**, a rejoint la CPTS Sud Côte d'Or en tant que coordinatrice.

Elle sera votre interlocutrice, n'hésitez donc pas à la solliciter, si besoin, par mail.

Rejoindre nos groupes de travail

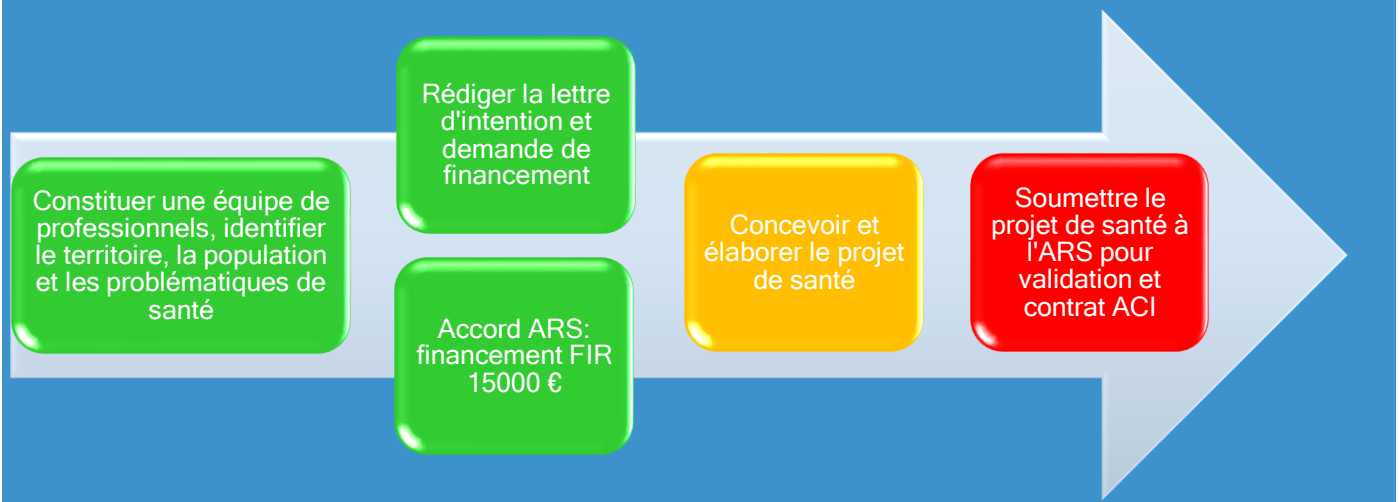
Plusieurs professionnels ont déjà intégré les groupes de travail suivants :

- Améliorer et faciliter l'accès aux soins des patients : accès à un médecin généraliste et soins non programmés,
- Organiser les parcours pluriprofessionnels autour du patient : création de parcours adaptés (RAAC, enfants et adolescents en surpoids...), favoriser le maintien à domicile des patients pluri pathologiques (insuffisance cardiaque, rénale...),
- Favoriser le développement des actions territoriales de prévention : mettre en place des actions de prévention, dépistage et promotion de la santé en fonction des besoins du territoire (problèmes addiction des adolescents, prescription d'activité physique, vaccination...),
- Favoriser le développement de la qualité et de la pertinence des soins : assurer une meilleure orientation vers les orthophonistes, développer le lien MKDE-prescripteur...
- Favoriser l'accompagnement des professionnels sur le territoire : soirées interprofessionnelles, développement des médecins « Maître de Stage Universitaire » (MSU), besoin d'installation ou de remplaçants, accueil de stagiaires dans les autres professions (IDE, kiné...)



Si vous souhaitez rejoindre un de ces groupes, n'hésitez pas à nous contacter...

Avancement sur la construction du projet de santé:



L'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) permettra la poursuite des projets déjà engagés et la mise en place de nouveaux projets sur le territoire.

Potins Santé

« Une installation, un départ, une nouveauté ou un changement dans vos pratiques, n'hésitez pas à le communiquer à votre CPTS qui le publiera lors de sa prochaine newsletter ou sur une flash-news spéciale ! »

En cas de fermeture du centre de vaccination de Beaune, votre CPTS pourra si nécessaire, venir en soutien.



Pour nous contacter: contact@cpts-sudcotedor.fr

Vous souhaitez nous rejoindre: demander votre bulletin d'adhésion par mail (adhésion annuelle 10€)